

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

Le 24 mars 2026, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



1. Ouverture de la réunion.

L'heure de début : _____

2. Présence.

Président :

Conseil (En personne) :

Council (Virtuelle) :

Council (Absent) :

Greffier :

Personnel :

Autres :

3. Approbation de l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 24 mars 2026.

Motion 032426.01

Il est résolu que le Conseil approuve l'ordre du jour, tel que présenté par le greffier, pour sa réunion extraordinaire du 24 mars 2026.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

4. Déclaration de conflit d'intérêt.

5. Affaires découlant de la réunion précédente.

- a. SHOREWAY DEVELOPMENT. À l'issue de nouvelles discussions et d'échanges avec le RDC et les propriétaires de Shoreway Development Incorporated, l'administration recommande à la municipalité de donner suite à la demande de financement de 1,8 million de dollars au titre du CHIF, qui a été approuvée par la province, ainsi qu'à l'accord de promotion immobilière correspondant.

Motion 032426.02

Il est décidé que le conseil municipal approuve la convention de promotion immobilière conclue entre la municipalité de Five Rivers et Shoreway Development Inc., telle qu'elle a été proposée.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

6. Nouvelles affaires.

- a. CHANGEMENT DE STATUT DU SITE DU PATRIMOINE BONAR LAW. Le mardi 18 mars, à la suite de l'annonce du budget provincial, Anne Hamilton, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, a contacté notre bureau pour nous informer que le site du patrimoine Bonar Law ne recevrait pas la subvention de fonctionnement de 55 000 dollars pour l'exercice 2026-2027 et, de plus, que la province avait l'intention de fermer le parc.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

Le 24 mars 2026, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



- b. FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE. Luc Theriault, administrateur du CCBF pour le DELG (GNB), nous a récemment informés que nous disposons d'un solde non dépensé de **56 992,78 \$** provenant du financement révisé du CCBF pour 2023-2024, accordé le 13 mars 2023, souvent appelé « financement complémentaire ». Notre allocation initiale s'élevait à **62 658,00 \$**. À ce jour, nous n'avons demandé que **5 665,00 \$** pour l'équipement de l'aire de jeux de Bass River Hall.

Pour solliciter ce financement, nous avons déposé en septembre 2023 une demande qui mentionnait deux projets. Le premier était le projet d'équipement de jeux pour enfants évoqué plus haut. Le second concernait « diverses améliorations des routes municipales ».

Luc Theriault nous a informés que nous pouvions déposer une nouvelle demande avec de nouveaux projets, et que nous n'étions pas tenus de nous en tenir à la demande de 2023. De plus, nous recevrons le financement peu après avoir soumis des demandes éligibles (il ne s'agit pas d'un versement semestriel comme pour le CCBF habituel).

Compte tenu de la perte récente de 55 000 dollars de financement pour le BLC, l'administration recommande que nous actualisions notre demande de financement complémentaire afin d'y inclure les projets éligibles qui avaient été budgétisés pour 2026, ce qui permettrait de réduire le risque de déficit. Nous pourrions également utiliser ce financement pour un projet qui n'était pas prévu au budget mais qui doit être pris en charge : le toit du Lion's Club, qui est en mauvais état et pourrait entraîner des réparations plus coûteuses cette année s'il n'est pas réparé. Voici un résumé de ces dépenses, en notant que le sous-total dépasse le financement (nous ne demandons qu'une partie de l'une d'entre elles).

Projet	Valeur
Toit du Lions Club	25,000 \$
Toit de la gare de Beersville	30,000 \$
Lave-linge/sèche-linge professionnel Rexton	20,000 \$
Sous-total	75,000 \$

Bien qu'une nouvelle demande ne nécessite pas de motion du conseil, l'administration sollicite une motion du conseil afin d'approuver le dépôt de cette nouvelle demande telle qu'elle a été présentée.

Remarque : le plan de renouvellement des immobilisations que nous avons récemment adopté prévoit des crédits pour la signalisation municipale, la rénovation des bureaux (climatiseurs split) et le moteur de l'installation frigorifique. Il ne comprend pas les éléments énumérés ci-dessus.

Motion 032426.03

Il est décidé que le Conseil autorise l'administration à déposer une nouvelle demande de financement révisé au titre du CCBF pour l'exercice 2023-2024, sur la base des projets énumérés dans la présente.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

Le 24 mars 2026, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



- c. ACHAT D'UNE LAVEUSE-SÉCHEUSE PROFESSIONNELLE POUR LE SERVICE D'INCENDIE DE REXTON. La municipalité a reçu deux devis pour l'achat d'une machine à laver/sèche-linge professionnelle destinée au service d'incendie de Rexton, dont l'acquisition était prévue à hauteur de 18 000 \$ dans le budget de fonctionnement général de 2026. L'administration recommande d'acheter l'équipement auprès du soumissionnaire le moins disant, Safety Source, pour un montant de 21 500 \$ (hors TVH).

Motion 032426.04

Il est décidé que le Conseil municipal autorise l'administration à acheter un lave-linge/sèche-linge professionnel pour le service d'incendie de Rexton, d'un montant de 21 500 dollars, auprès de Safety Source.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

7. Réunion à huis clos.

- a. Loi sur la gouvernance locale, article 68, paragraphe 1, point g) : tout litige ou litige potentiel concernant la collectivité locale, toute personne morale visée au paragraphe 8, alinéa 1, de la loi, les organismes, conseils ou commissions relevant de la collectivité locale, y compris toute affaire portée devant un tribunal administratif.
- b. Local Governance Act, Section 68(1)(j), labour and employment matters, including the negotiation of collective agreements.

8. Motions issues de la séance à huis clos.

9. Date de la prochaine reunion.

- a. Réunion ordinaire du Conseil : 14 avril 2026.

10. Adjournment.

Heure : _____

Motion 032426.05

Ajourner la séance du Conseil.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.